

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2021/2022



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

PV N°39 - publié le 11 mai 2022



Commission des Règlements

PROCÈS-VERBAL N° 19

REUNION DU 10/05/2022

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : MM. Gérard FANTIN, Jean Marie PION

e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

(Par voie téléphonique et électronique)

INFORMATIONS

Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

DOSSIER N° 54

Match n°23362383, Romans PS 1 / Bourg les Valence Fc1, Séniors D1, du 24/04/2022

Information concernant le joueur de l'équipe de Bourg les Valence Fc1 KOULTOUKIAN Adrien licence n° 200408113, ce joueur ayant pris part à la rencontre ci-dessus alors qu'il était suspendu.

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 99.2 des règlements sportifs du District, la commission des règlements se saisit du dossier.

Considérant que le joueur KOULTOUKIAN Adrien licence n° 200408113, a été sanctionné par la commission de discipline le 10/04/2022 à 1 match ferme suite à 3 avertissements, sanction applicable à compter du 18/04/2022. Considérant que cette sanction a été publiée sur Footclubs le 19/04/2022 et qu'elle n'a pas été contestée,

Considérant que le club de Bourg les Valence a été informé en date du 26/04, qui nous a fait part de ses remarques.

Considérant que le joueur KOULTOUKIAN Adrien licence n° 200408113a participé à la rencontre du 24/04/2022.

Considérant que l'article 123 des Règlements du District prévoit que :

- La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 167 des Règlements de la F.F.F.). Le joueur ne peut être inscrit sur la feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière.

Considérant qu'il en résulte que le joueur KOULTOUKIAN Adrien licence n° 200408113 n'avait pas purgé son match de suspension à la date de la rencontre du 24/04/2022. En conséquence ce joueur n'était pas qualifié pour participer à la rencontre citée en référence, pour ce motif et en application de l'article 99.2

des Règlements du District, la Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de Bourg les Valence.

En application des articles 16 des Règlements du District :

Romans PS : 3 points ; 3 buts (résultat inchangé)

Bourg les Valence FC1 : - (moins) 2 points ; 0 but

Le club de Bourg les Valence est amendé de la somme de 211,30 € pour avoir fait participer un joueur à une rencontre officielle en état de suspension et est débité de la somme de 37,00 € pour frais de dossier.

D'autre part, en application de l'article 123.3 des Règlements du District, la Commission des Règlements dit que le joueur KOULTOUKIAN Adrien licence n° 200408113 a purgé ce match de suspension lors de cette rencontre mais lui inflige une nouvelle suspension d'un match ferme avec prise **d'effet au 16/05/2022** pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension.

L'éducateur **BEDIKIAN Sevan**, licence n° 2568642874, est suspendu de 6 matchs fermes de toute fonction officielle avec date d'**effet le 16/05/2022** conformément à l'article 132 des Règlements du District.

DOSSIER N° 55

Match n° 23796440, As Berg Helvie 2 / St Priest As 1, Séniors D4, poule F du 24/04/2022 (Match non joué)

Réclamation d'après match posée par le club de St Priest contestant le report du match ci-dessus.

Les faits :

Le club de Berg Helvie dispose de 2 terrains de football, le stade municipal de St Jean le centenier et le stade municipal de Villeneuve de Berg (stades déclarés sur foot clubs).

Habituellement la plupart des matchs se déroulent sur le stade de St Jean le centenier.

Le 24/04/2022, une autre manifestation sportive (Trail de Juliau) avait lieu sur les installations sportives de la commune de St Jean le Centenier ce jour là. Le club avait informé la commission des compétitions et le club de St Priest que les 2 rencontres du 24/04/2022 se dérouleraient sur le stade de Villeneuve de Berg.

Par suite un arrêté partiel municipal en date du 23/04/2022 pour cause d'intempéries sur le terrain de Villeneuve de Berg autorisait qu'un seul match, de ce fait le match de l'équipe 2 ne pouvait se dérouler.

Pour ces faits, la commission ne peut retenir le motif indiqué par le club de St Priest : « Le terrain de Saint Jean le Centenier n'avait pas d'arrêté municipal » et dit que le match cité en référence est à jouer.

Le compte de St Priest sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

Dossier transmis à la commission des compétitions pour programmation.

Le président des Règlements
Laurent JULIEN

Le secrétaire
Jean Marie PION



Finances

PV N° 9

INFORMATION DE LA LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE FOOTBALL :

En application de l'article 47.3 des RG de la LAuRAFoot, la commission régionale des Règlements a infligé une pénalité ferme de 6 (six) points supplémentaires au classement de l'équipe évoluant au niveau le plus élevé. Ci-dessous les clubs concernés qui n'ont pas réglé leur relevé numéro 3.

550472 ASSOCIATION CEVENOLE VIVAROISE

581907 FC BARTHERNAY

603986 RPT SPORT VALENCE

582494 US VAL DE LIGNE

Merci de vous rapprocher des services financiers de la Ligue au 04.72.15.30.25.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.



District Drôme Ardèche de Football

Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°22

REUNION du 09 Mai 2022

Président : DJEDOU Djamel

Présents : FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Stéphan MONTALBANO, Bernard DELORME, Denis GLANDU, Pascal BRUYAT,

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :

competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

RAPPEL : Pour les demandes de modifications (heure, date, terrains) pour une meilleure gestion de compétitions, merci de passer par Foot clubs et de respecter le délai de 12 jours. Sans raison valable de la part du club, les modifications de calendrier ne sont pas autorisées (pas de convenance personnelle). En effet, le calendrier étant établi pour la saison avec des journées de rattrapage, il devient difficile de définir d'autres dates sachant qu'il peut y avoir des reports pour cause d'intempéries.

COUPE DE FRANCE :

Nous vous prions de trouver ci-après, les dispositions adoptées par la Commission Fédérale de la Coupe de France et validées par le Comité Exécutif pour la saison 2022/2023 :

1 – DATE LIMITE D'ENVOI DES BORDEREAUX A LA LIGUE REGIONALE La date limite est fixée au 15 juin 2022.

2 – DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES Les Ligues régionales ont la possibilité d'ouvrir l'engagement aux clubs via footclubs. Après enregistrement des clubs engagés par les Ligues, seule la liste des clubs doit être validée

- le 1er juillet 2022 au plus tard ;
- avant le 1er tour pour les Ligues organisant des tours en fin de saison 2021/2022 ; pour transmission à

la Commission Fédérale de la Coupe de France. Le droit d'engagement reste fixé à 52 euros.

Compte tenu du calendrier de cette édition 2022/2023, les ligues sont tenues de communiquer à la FFF le nombre de clubs engagés en Coupe de France avant le 29 juillet 2022.

Les Ligues régionales sont tenues de prendre en compte OBLIGATOIREMENT les poules créées par la FFF pour gérer la phase régionale de Coupe de France.

COVID 19

Nous informons les clubs, que le nouveau protocole COVID est en ligne sur le site du DDAF, merci d'en prendre connaissance.

Par ailleurs point important :

Le comité de direction du DDAF a décidé d'adopter la proposition du Comité Exécutif de la FFF dans le cadre de la fin des championnats 2021-2022 du District Drôme-Ardèche de football à savoir :

« Dans le souci d'anticiper la fin des championnats et l'application des principes garantissant l'équité du déroulement des dernières rencontres, le Comité Exécutif de la FFF lors de sa réunion du 21 avril 2022, a proposé aux Liges et aux Districts d'appliquer la même disposition que celle qu'il a décidée pour les championnats nationaux, à savoir la suspension pour les 3 derniers matches de championnat de la possibilité de solliciter le report d'une rencontre sur un motif sanitaire ».

Ainsi, il ne sera pas possible pour les 3 derniers matches de championnat de solliciter le report d'une rencontre sur un motif sanitaire.

RAPPEL AUX CLUBS

La commission informe que pour tous les reports, les demandes doivent être validées par la commission. Aucun report ne sera accepté suite à une entente entre clubs.

Nous rappelons que les horaires officiels du samedi sont 20h00, du dimanche 12h30/13h00 (lever de rideau) et 14h30/15h00 (match principal).

Pour tous autres horaires, il vous faut l'accord du club adverse et l'homologation de la commission Séniors.

Nous vous rappelons qu'aucune partie finale n'aura lieu en fin de saison. Suite à la pandémie le comité directeur avait déjà acté qu'il n'y aurait pas de partie finale cette saison.

Pour les catégories de D1, D2, D3, D4 nous rappelons que les deux dernières journées doivent se jouer le même jour : aucun match ne pourra être avancé le samedi.

Pour la D5 accession seule la dernière journée devra se jouer le dimanche et ne pourra être avancée.

INFORMATIONS SPECIFIQUES

Suite au PV de la LauRaFoot du 05 Mai 2022 de la commission régionale des règlements (réunion du 03 Mai), suite à une erreur administrative et après étude des nouveaux documents reçus par la commission, celle-ci décide de rétablir le FC RAMBERTOIS dans ses droits et annule le retrait de 4 points.

REFERENT D1 ET D2

Responsable :

Éric THIVOLLE

REFERENT D3

Responsable:

Stéphan MONTALBANO

REFERENT D4 ET D5

Responsable : **Bernard DELORME**

Pour la phase 2 de D5 : Modification règlementaire suite au comité de Direction, les modalités d'accès à la poule d'accession sont définies comme ci-dessous (remplace la précédente diffusion) :

Poule d'accession => 54 équipes à savoir : les 3 premiers de chaque poule de la phase 1 + les 3 meilleurs Quatrièmes. Elle sera composée de 9 poules de 6 équipes.

Pour le Challenge qui concernera les équipes restantes et les nouvelles équipes ➔ sera constitué de X poules de 5 à 6 équipes.

Catégorie D5 accession : Les premiers de chaque poule accède à la D4 + les trois meilleurs seconds. Le calcul se fera sur la base de la poule complète (coefficient).

RESPONSABLE DELEGATION et REFERENT FMI

Responsable:

Éric THIVOLLE

Après plusieurs mois de compétitions, la commission remarque que beaucoup de clubs négligent l'utilisation de la tablette FMI, et par la même la transmission des informations relatives au matchs.

Nous rappelons aux Clubs, de bien transmettre les informations relatives aux mots de passe de la FMI aux différents utilisateurs, ceci, afin d'éviter des blocages d'envoi. Veillez à bien charger vos tablettes.

COUPES RENE GIRAUD ET XAVIER BOUVIER

Rappel : Pour les matchs de Coupe René Giraud et Xavier Bouvier, en cas d'égalité dans le temps réglementaire, il sera procédé à une prolongation de 2x15 minutes puis des tirs au but si le score n'évolue pas durant les prolongations.

Les finales se dérouleront le 04 juin sur les installations du FC TAIN TOURNON.

- **Finale Coupe René GIRAUD :** COLOMBIER ST BARTH / ST JEURE D'AY à 15H30
- **Finale Coupe Xavier BOUVIER :** VEORE MONTISON / VALENCE FC à 18H00

RESPONSABLE VETERANS

Responsable:

Stéphane MONTALBANO

Les Clubs désirant engager une nouvelle équipe dans la catégorie Vétérans pour la deuxième phase sont priés de se faire connaître en envoyant un mail à la commission. Vous pouvez aussi contacter Mr MONTALBANO au 06.25.45.06.02 ou par mail : competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

Le tirage du premier tour de la coupe est disponible. Il a été effectué par monsieur Bernard DELORME. Il est consultable sur le site du District.

L'équipe de Chatuzange le Goubet 4 a déclaré forfait général. Les clubs de la poule sont priés d'en prendre note.

A noter : deux clubs se sont proposés pour recevoir les parties finales (Châteauneuf-sur-Isère et Bourg de Péage).

FOOT DIVERSIFIE

Responsable :

Denis GLANDU

RAPPEL :

Les reports de Matches pour un problème d'effectif, de joueurs grippés, gastro etc..... ne sont pas acceptés, sauf, pour les cas de COVID ou soucis grave.

Si vous rencontrez un problème avec la tablette FMI, vous devez impérativement rédiger une feuille de match papier (téléchargeable sur le site du District), puis la poster ou la déposer au District dans les 48h (passé ce délai le Club fera l'objet d'une amende forfaitaire).

Tirage du « challenge foot diversifié »

- FC PORTOIS / AS PTT le 07/04/2022
- O.CENTRE ARDECHE / AME SPORTS le 08/04/2022
- US MONTELIER / ST ROMAIN LAS DU PIC le 06/04/2022
- FC EYRIEUX EMBROYE / FC LARNAGE le 07/04/2022

Le tirage a été effectué par Elise et Clémence GLANDU.

Il n'y a pas de prolongation en challenge. Tirs au but direct.

Rappel

Le club FC EYRIEUX EMBROYE est prié de rapporter le « challenge foot diversifié » au district.

CHAMPIONNAT

Rappel pour les détenteurs de double licence : les joueurs ayant une double de licence (Séniors libres et loisirs ou entreprise) peuvent jouer deux jours consécutifs s'ils ne jouent pas dans la même compétition.

COUPE PAUL GATEAUD :

Le tirage de la Coupe Paul GATEAUD a été effectué au siège du District par Pascal BRUYAT.

Les Clubs peuvent en prendre connaissance sur le site du District.

TABLEAU DES MONTEES ET DESCENTES A LA FIN DE LA SAISON 2021/2022

- D1

Début de la saison	14	14	14	14	14	14	14	14	14
Descentes de R3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
Montées en R3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Descente en D2	3	4	4	4	5	4	5	6	7
Montées de D2	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Total fin de saison	12	12	13	14	14	16	16	16	16

- D2

[illegible]

- D3

[illegible]

- D4

[illegible]



Commission des Compétitions Jeunes

PROCÈS-VERBAL N°38
du 09 / 05 / 2022

Présents : CHANAS Flavie, REBOULLET Mathilde, LAULAGNET Roselyne, BRESSON Claude, FUSTIER Thomas, AUBERT Philippe.

Mail : competitions-jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Permanences : Le mercredi de 18h30 à 20h00.

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

INFORMATION

Le Comité de Direction a décidé d'adopter la proposition du Comité Exécutif de la FFF dans le cadre de la fin des championnats 2021-2022 du District Drôme-Ardèche de Football. (Voir le fil d'actualité sur le site du District).

TOURNOIS

Responsable : Roselyne LAULAGNET Mob : 06 11 15 53 93.

Mail : competitions-jeunes@drome-ardecche.fff.fr

U7- U9

Mail : competitions-jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Thomas FUSTIER : 06.60.27.23.81

Rappel règlement

Les plateaux **U 9** doivent se jouer **le samedi après-midi à 14h00.**

Si les clubs souhaitent jouer le matin, ils doivent obtenir **l'accord de tous les autres clubs de la poule si non les plateaux se jouent obligatoirement à l'heure officielle.**

Les plateaux **U 7** doivent se jouer **le samedi matin à 10h30.**

Si les clubs souhaitent jouer l'après-midi, ils doivent obtenir **l'accord de tous les autres clubs de la poule si non les plateaux se jouent obligatoirement à l'heure officielle.**

Les fiches bilan disponibles sur le site dans documents- documents compétitions jeunes- doivent être complétées avant chaque plateau par le club organisateur et envoyées rapidement à competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr.

Prochains plateaux :

U7 le Samedi 14 Mai 2022.

U9 le Samedi 14 Mai 2022.

U 11

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions-jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Retrait équipe :

Espoirs Poule G : Retrait de FC 540 2. Les clubs sont priés de noter que le plateau du 14 Mai à FC 540 est organisé par le club US ANCONE.

Prochains Rendez-vous U11 :

Samedi 14 Mai 2022.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55

Mail : competitions-jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Finales Coupes U13 samedi 04 Juin à Charmes sur Rhône :

Finale Drôme-Ardèche U13 F : FC EYRIEUX EMBROYE – OL VALENCE, à 14h30.

Finale Coupe Charles André : CO DONZERE - AS SUD ARDECHE 1, à 16h15

Finale Drôme-Ardèche U13 G : FC MONTELIMAR - US DAVEZIEUX, à 18h00

U15

Flavie CHANAS : 06 21 43 38 99 - Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93

competitions-jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Coupe Gilbert PESTRE

La finale AS BERG HELVIE-HERMITAGE FC est programmée le samedi 21 Mai 2022 à 15h00 au Stade de la Véore à Etoile sur Rhône

Rappel aux clubs

Nous rappelons que les courriers concernant les changements de terrain ou d'horaire doivent comporter **obligatoirement le numéro du match concerné et provenir de la boîte officielle du club.**

U16 INTERDISTRICTS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87

Mail : competitions-jeunes@drome-ardecche.fff.fr

U18

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions-jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Coupe G. ETIENNE :

La finale MONTELIMAR FC – Olympique Centre ARDECHE est programmée le samedi 21 Mai 2022 à 18h00 au Stade de la Véore à Etoile sur Rhône

U18 D1 & U18 D2

Pour les niveaux de compétitions U18 D1 et D2 du District, les deux dernières journées de championnat sont programmées les samedi 28 mai 2022 et au samedi 04 juin 2022.

Pour rappel, pour l'équité sportive et conformément aux règlements, les deux dernières journées de championnat se joueront obligatoirement le même jour.

Cependant, les horaires des rencontres peuvent être modifiés. Il suffit de faire la demande par la procédure réglementaire, par FOOTCLUB.

REPORTS DES RENCONTRES :

Je vous informe de l'agenda des rencontres reportées.

En U18D3

FC PLATEAU ARDECHOIS - MOURS ST EUSEBE 2 le 20/05 à 16h00

CHATUZANGE LE GOUBET - FC MUZOLAIS le 21/05 à 15h00

AS DU DOLON 1 - ST MARTINOISE 1 le 21/05 à 15h00

HAUTERIVES GD SERRE 1 - AS LA SANNE ST ROM 1 le 26/05 à 10h00

MOURS ST EUSEBE 2 - FC CHATUZANGE 1 au 28/05 à 15h00

U20

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87

Mail : competitions-jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Dans le prolongement des projets présentés lors des réunions de secteurs qui se sont déroulées ces dernières semaines, le District Drôme-Ardèche de Football confirme son ambition de créer une compétition U20 dès la saison 2022-2023.

Aussi, le District Drôme-Ardèche de Football invite les clubs désireux d'inscrire une équipe dans cette compétition et n'ayant pas répondu à la consultation en ligne de bien vouloir contacter la Commission des Jeunes par messagerie officielle du club.

Afin de permettre à tous d'avoir une visibilité pour préparer la prochaine saison, nous demandons aux clubs de bien vouloir se positionner dans les meilleurs délais.

Le nombre d'équipes engagées conduira aux modalités de cette compétition.

Pour tout renseignement :

AUBERT Philippe : 06 80 92 81 87 – competitions-jeunes@drome-ardeche.fff.fr



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 39 du 11 Mai 2022

AVIS IMPORTANT A TOUS LES ARBITRES JEUNES ET ADULTES

La commission en arbitrage vous rappelle que dans le cadre du statut de l'arbitrage vous devez diriger au minimum 1 match compris dans les 3 dernières journées du championnat.

RENOUVELLEMENT DOSSIERS MEDICAUX ARBITRE SAISON 2022/2023

La C.D.A. vous informe que depuis **le lundi 02 mai 2022**, l'ensemble des Dossiers Médicaux des arbitres Drôme-Ardèche, sont disponible sur le site du District Drôme-Ardèche de Football.

Cette année, les Dossiers Médicaux sont à renvoyer avant **le lundi 15 août 2022** et uniquement par voie postale ou remis en main propre.

ATTENTION : TOUT ENVOI PAR MAIL SERA REFUSE

Pour toutes questions sur les dossiers médicaux merci de contacter :
Nicolas BRUNEL (06.70.31.54.43).

PERMANENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 14 & 15 mai 2022

- BRUNEL Nicolas (06.70.31.54.43)

Merci de contacter, à partir du samedi matin, uniquement cette personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur.

ASSEMBLÉE GENERALE DES ARBITRES SAISON 2022/2023

Cette année encore, l'Assemblée Générale des Arbitres se tiendra en deux samedis dont voici ci- dessous les dates à retenir.

- Le Samedi 03 Septembre 2022
- Le Samedi 10 Septembre 2022

Les Lieux, Dates et Catégories vous seront communiqués ultérieurement.

Merci de prendre vos dispositions pour être présent, les dates par catégorie seront données prochainement.

La présence à l'assemblée générale est obligatoire pour tous les arbitres

INDISPONIBILITES

La commission d'arbitrage constate que beaucoup d'Arbitre ne coche pas la case Arbitre District lors de leur prise d'indisponibilité, et restent alors désignables pour la commission.

Merci de ne pas oublier de cocher les 3 cases : FFF, Ligue et District

Nous vous rappelons que vous ne devez pas vous mettre indisponible après le lundi 14 jours avant la rencontre car cela est considéré comme hors délai. Si de manière informatique cela fonctionne en ne cochant pas la case District, cela sera considéré comme hors délai.

Quand vous déposer vos indisponibilités via un ordinateur : actuellement vous avez 2 cases en bas *arbitre* et *arbitre* qui correspondent pour le premier à Arbitre en ligue et le deuxième Arbitre en District. Il faut absolument cocher ces deux cases pour être certain que votre indisponibilité soit bien prise en compte. Et quand vous déposer vos indisponibilités via un téléphone portable : vous devez cocher la case Arbitre en Ligue et à Arbitre en District.

Pour éviter de compliquer la tâche des personnes qui désigne les arbitres merci d'être vigilant.

RAPPEL ABSENCE HORS DÉLAI

La Commission de District de l'Arbitrage vous rappelle que lorsque vous êtes absent hors délai lors d'une désignation, veuillez ne pas prévenir votre désignateur mais envoyer un mail à la boîte mail Arbitre :

« arbitres@drome-ardeche.fff.fr »

ou contacter le Président de la Commission d'Arbitrage : Nicolas BRUNEL (06.70.31.54.43).

Merci de respecter cette procédure.

RÉUNION BILAN DES ARBITRES STAGIAIRES ADULTES ET JEUNES (SEANCE N°8)

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que la réunion bilan des arbitres stagiaires adultes et jeunes qui ont été formés au cours de cette saison sportive aura lieu **le vendredi 13 mai 2022 de 19h00 à 22h00 au siège du District Drôme-Ardèche de Football à GUILHERAND-GRANGES.**

Prévoir un nécessaire prise de note. Cet avis tient lieu de convocation.

A cette occasion, il est vivement conseillé de ramener son dossier de renouvellement dûment complété.

La présence à cette réunion bilan (séance N°8 de la formation initiale) est OBLIGATOIRE.

A défaut de votre participation, la Commission de District de l'Arbitrage ne validera pas votre licence pour la saison 2022/2023.

Liste des arbitres convoqués :

ARBITRES ADULTES	JEUNES ARBITRES
DUBOIS Michaël	ESTEBEN Adrien
BENLAKEHAL Cherref Eddine	BARJON Léa
BORNIER Ingrid	BARONNIER Maelys
BOUKABOUS Nadir	BAUDUIN Ylan
BOUKHARI Bilale	BAYLE Emma
DA SILVA Patrice	BOUCHARD Amandine
DELORME Lucie	BOUDRAS Thomas
FAVERJON Marc	BUFFAT-NURY Hayden
GNAHORE Bahi	DE CILLIA Brayan
PERMINGEAT Romaric	DUHAMEL Damien
SOUMAILA Soilihi	DURAND Gohan
	FANGET DUPLOMB Hugo
	FOUREL Olwenn
	GOSSE Eshete

HERMANTIER Maxence
IZNARD Nans
JOHANNARD Loris
MOREIRA Mathis
MOUKANBOU Vinsy
NAJIM Youness
OBRINGER Elyne
OU Socheata
TOUZOUTI Zakaria
VINCENT Lilian
VIOUGEAS Tom
VIVIER Julie

QUESTIONNAIRE DES CONNAISSANCES THÉORIQUES

Vous trouverez ci-dessous la liste des arbitres adultes qui sont convoqués pour effectuer le questionnaire des connaissances théoriques.

Dernière soirée le vendredi 13 mai 2022 à 19h00 au siège du District Drôme-Ardèche de Football

Cet avis tient lieu de convocation.

Liste des arbitres convoqués :

ARBITRES D3

- KHALDI Kamel

ARBITRES D4

- AMARA Mohsen
- AURIC Frédéric
- BARBOSA Laurent
- BAHRA DI Nadir
- GHEBBARI Jérémy
- GHEBBARI Jimmy
- GONCALVES Yoann
- KHIATI Nacer
- LEBEAU Quentin
- MARTIN GARIN Yann
- MESTOURA Idris
- PERRI Vincent
- SHAMOIAN Ronaldo

LISTE DES ARBITRES CONVOQUES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE SPORT ADAPTE

NOM	Prénom	Date de naissance	Vendredi 27 Mai	Samedi 28 Mai	Dimanche 29 Mai
AIT BTAL	Najim	31/12/1974	Oui	Oui	Oui
ANDRE	Mylan	20/07/2002	Oui	Oui	Non
BARJON	Léa	25/01/2006	Oui	Non	Oui
BEATTIE	Elliot	14/04/1951	Oui	Oui	Oui
BOUCHARD	Amandine	06/02/2001	Oui	Oui	Non
BOURDEUX	Clément	11/07/1991	Oui	Oui	Oui
CAUVIN	Nicolas	30/04/1985	Oui	Oui	Non
CHEVECHIAN	Maïke	25/02/2006	Oui	Oui	Oui

DURAND	Gohan	05/10/2007	Oui	Oui	Oui
FOURNIER	Thibaut	18/10/2004	Non	Non	Oui
GALOYAN	Arthur	05/08/1985	Oui	Oui	Oui
HARRACHE	Abdelkarim	09/02/1973	Oui	Oui	Oui
MOUKANBOU	Vinsy	27/12/2007	Oui	Oui	Oui
MZOUGH	Mohamed	06/02/1999	Oui	Oui	Oui
NOUTAI	Zinzou	19/03/1956	Non	Oui	Oui
OU	Socheata	17/07/2006	Oui	Non	Oui
ROSSE	Daniel	23/02/1988	Non	Oui	Oui

CANDIDATURE ARBITRE-ASSISTANT

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que tous les arbitres qui officient en seniors et/ou U18 peuvent faire acte de candidature jusqu'au **samedi 2 juillet 2022 (délai de rigueur)** en envoyant un mail à l'adresse suivante : rviallet@drome-ardeche@fff.fr et arbitres@drome-ardeche.fff.fr

Bien entendu, toutes les candidatures seront ensuite étudiées et validées par le bureau de la C.D.A.

Les candidats retenus seront affectés dans la catégorie des A-A spécifiques du District « District Assistant 2 » pour la saison sportive 2022/2023.

« PORTAIL OFFICIELS » ANNULE ET REMPLACE « MON ESPACE FFF »

La C.D.A. vous informe que depuis **le mardi 22 mars 2022** a été mis en place le nouveau portail Mon compte FFF en remplacement de Mon espace FFF. Le nouveau portail ne comporte pas de redirection vers le portail des officiels. Il faut aller directement sur « <https://officiels.fff.fr> » sans passer par Mon compte FFF pour consulter vos désignations.

AVIS AUX CLUBS

Lorsque que vous décidez de reporter (en accord des deux clubs) ou de déclarer forfait pour une rencontre où un arbitre est désigné, veuillez informer, outre la commission concernée, la permanence arbitrale du week-end de votre match (voir PV de la Commission des arbitres) ou Nicolas BRUNEL (06.70.31.54.43).

NOTES DE FRAIS D'ARBITRAGE

Il est rappelé que lorsqu'une rencontre ne se joue pas pour diverses raisons (Arrêté Municipal, terrain impraticable, absence de l'équipe visiteuse, etc....) **vous devez UNIQUEMENT prendre les frais de déplacement et non les frais d'équipement.**

ABSENCES DE DERNIÈRE MINUTE

Lors de sa dernière séance du Bureau, la C.D.A. a décidé que chaque absence de dernière minute (que ce soit pour blessure, raison professionnelle ou autre), **vous devez impérativement en avertir la personne de permanence arbitrale du week-end et joindre le plutôt possible un justificatif..... J + 6..... (certificat médical, attestation professionnelle etc....auprès de la Commission des arbitres).**

Pour tout manquement à ce devoir, la C.D.A. appliquera Le Règlement Intérieur.

RAPPORTS DISCIPLINAIRES

La C.D.A. vous rappelle que vous devez rédiger votre rapport avant le mercredi soir. En cas de carton rouge pensez à relever tous les éléments pour l'établissement de votre rapport.

Comme annoncé lors des Assemblées Générales, nous vous rappelons que suite de deux jeunes puis un rouge, ou tout autre motif disciplinaire, vous devez faire votre rapport via le Portail des Officiels. Attention si le portail les officiels ne fonctionne pas et si vous n'avez pas accès à votre rapport en ligne vous devez rédiger votre rapport circonstanciel et l'envoyer à la boîte mail discipline.

AGENDA PRÉVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2021-2022 -

La Commission de District de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCÈS VERBAUX et ARBITRAGE

Il est rappelé aux arbitres qu'il est obligatoire d'être présent au stage de recyclage.

En cas d'absence vous devez envoyer votre motif/excuse par mail à la boîte mail arbitre et en copie à Roland VIALLET. Si cela n'est pas fait une perte de 10 pts sera appliquée sur votre note d'assiduité.

Vous devrez également être présent au rattrapage sinon une nouvelle perte de 10 pts vous sera imputée.

MAI 2022

- Vendredi 13 mai :

Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

Commission vous rappelle que lors des matchs de coupe U15 et U18, en cas d'égalité au bout des 90 minutes il n'y a pas de prolongation, séance de tirs au but direct.

COURRIER DES CLUBS

. **U.S. MEYSSE** : Courriel nous demandant un arbitre pour la rencontre U15 D4 du 21/05/2022. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.

. **F.C. HAUTERIVES GD SERRE** : Courriel nous adressant les félicitations de l'arbitre de la rencontre U 18 du 07/05/2022. Lu et noté. Remerciements. Nous transmettons votre courriel à l'intéressé.

. **E.S. BEAUMONTELEGER** : Courriel nous demandant un arbitre pour la rencontre Seniors D 5 du 15/05/2022. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.

COURRIER DES ARBITRES

. **DARBON Maxime** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 21/05/2022 pour raison de santé (certificat Médical). Lu et noté. Prompt rétablissement.

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire
Jean Baptiste RIPERT



Commission Statut de l'Arbitrage

PROCES VERBAL N° 4 Rectificatif PV du 11 Avril Réunion du 11 Avril 2022

Président : N. BRUNEL

Membres : MM. DUPUIS Marc, GIRODON Philippe, MICHELAS François, BRET Vincent, PROTOY Baptiste

Excusé : M. CHABAT Maurice

Prenant en considération les dispositions arrêtées à la dernière l'AG de la LAuRA Foot, la Commission dresse un état de la situation des clubs Départementaux à l'égard des obligations imposées au Statut de l'Arbitrage et au Statut Aggravé. Les clubs listés ci-dessous sont à la date du 30 Avril 2022 en infraction avec le Statut de l'Arbitrage et le Statut Aggravé et le seront pour la saison 2022/2023. Ce procès-verbal ne tient pas compte du nombre de matchs réalisés durant la saison 2021/2022.

Nom du Club	N° du Club	Niveau de la compétition le plus élevé	Infraction	Amende Financière	Nombre d'année(s) d'infraction	Nombre de mutés
LALEVADE PORTES HAUTES CEVENNES	581869	D1	1 Arbitre Majeur	120 €	1	4
MONTELIER US	521473	D3	1 Arbitre	50 €	1	4
VEYRAS OLYMPIQUE CENTRE ARDECHE	504370	D1	1 Arbitre Majeur	120 €	1	4

La Commission précise :

En séniors, obligation d'avoir :

D1 : 2 arbitres majeurs de plus de 21 ans.

D2 : 1 arbitre majeur de plus de 21 ans.

D3 et D4 : 1 arbitre (quel que soit son âge)

D5 : pas d'obligation

En jeunes, obligation d'avoir :

U15 ou U18 D1 : 1 jeune arbitre (plus de 13 ans et moins de 23 ans)

U15 ou U18 D2-D3 ou D4 : pas d'obligation

Les dates importantes :

Parution avant le 30 Juin 2022 du tableau définitif ajusté avec le nombre de matchs arbitrés pour chaque arbitre.

Prise de licence avant le 31 Août 2022 pour couvrir son club.

Les décisions ci-dessus prononcées par la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée – dans les conditions de forme prévue à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La Commission précise que toute demande d'information doit être formulée **OBLIGATOIREMENT** par mail à arbitres@drome-ardecche.fff.fr ou par courrier.

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire
Marc DUPUIS